



|                             |
|-----------------------------|
| Mairie de<br>Bray-dunes     |
| République Française        |
| Département du Nord         |
| Arrondissement de Dunkerque |
| Commune de Bray-Dunes       |

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize,

**Le 15 juin,**

**A 19 heures,**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 08 juin, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,

Sous la Présidence de Mme Catherine VERLYNDE, Maire :

**Etaient présents** : MM. Charles MARTEEL, Nathalie DEWAELE, Patrick LEGENDRE, Grégory EVRARD, Thierry DEWAELE, Emilie MONTREZOR, Marie-Christine KOTOWSKI DEWAELE (à partir de la délibération n° 2016/036), Alexandra DEMAIRE, Sophy MACAINE, Kamal AFFANE (à partir de la délibération n° 2016/049), Dany CUVELIER DELAVENNE, Lucienne BUTSTRAEN, Caroline VANDORME, Bernadette SIX, Magali DOMIS, Laurent VANDEPUTTE, Christophe DELANNOYE, Jeannine SAINT-GHISLAIN.

**Avait donné pouvoir** : MMES. Christine GILLOOTS (à Mme Catherine VERLYNDE), Sophie GILLES (à M. Laurent VANDEPUTTE), MM. Michaël LENOIRE (à M. Patrick LEGENDRE), Arnaud NICODEME (à M. Thierry DEWAELE), Kamal AFFANE (à Mme Nathalie DEWAELE jusqu'à la délibération n° 2016/048), Charles GRYSOY (à Mme Emilie MONTREZOR), Bertrand LEYS (à Mme Alexandra DEMAIRE), Maxime PARMENTIER (à Mme Jeannine SAINT-GHISLAIN), Bruno CARTON (à M. Christophe DELANNOYE).

**Etait absente** : Mme Marie-Christine KOTOWSKI-DEWAELE (jusqu'à la délibération n°2016/035).

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 15 JUIN 2016**

**OBJET : REFUS DES COMPTEURS COMMUNICANTS**

Les fournisseurs d'énergie et de fluides souhaitent remplacer, auprès des particuliers et des collectivités, les compteurs actuels par des compteurs « communicants ».

La pose de tels compteurs soulève de nombreuses interrogations, tant de la part d'associations que d'instances publiques.

La première et principale préoccupation est la protection des habitants, à commencer par celle des enfants. En effet, ces compteurs utilisent la technologie CPL (courant porteur en ligne). Or, les câbles des habitations n'ont pas été prévus pour cela, ils ne sont pas blindés, et de ce fait, le CPL génère des radiofréquences (RF) reconnues comme « potentiellement cancérigènes » par le Centre International de Recherche sur le Cancer qui dépend de l'O.M.S. Ces RF se retrouvent dans l'air environnant et sont mesurables jusqu'à 2,50 m. de tous les câbles encastrés et des appareils eux-mêmes. Les enfants y sont particulièrement sensibles.

La seconde préoccupation est la fiabilité de ces appareils. Ils sont prétendus « intelligents » ce qui n'exclut pas leur piratage. Les installateurs assurent que tout est parfaitement sécurisé, mais l'actualité montre que les systèmes supposés les plus fiables sont régulièrement pris en défaut (banques, ministères, etc...).

La troisième préoccupation est leur utilisation à des fins commerciales ; ils permettront aux opérateurs de recueillir d'innombrables données sur la vie privée de chacun, utilisables à des fins commerciales, voire de surveillance ou de remise en cause des libertés publiques.

La quatrième préoccupation concerne l'avantage de ces compteurs en matière d'énergies renouvelables ; l'installation massive de compteurs communicants est prétendue indispensable pour le développement des énergies renouvelables en France, mais l'installation de tels compteurs a été abandonnée en février 2015, en Allemagne, alors que ce pays développe beaucoup plus massivement les énergies renouvelables que la France.

Enfin, les compteurs actuels fonctionnent tout à fait correctement et leur non remplacement par des compteurs « communicants » ne pose aucun problème. Il est tout à fait possible, et ce depuis longtemps, de signaler au fournisseur, soit par téléphone, soit par le web, la consommation réelle affichée par le compteur, de façon à éviter toute sous ou surfacturation due à une estimation imprécise.

Dans ces conditions, le Conseil, après en avoir délibéré, décide, par 21 voix, 4 contres (Mme SAINT-GHISLAIN, M. VANDEPUTTE et 2 abstentions (M. DELANNOYE), de refuser le déploiement des compteurs « communicants » sur l'ensemble de la commune, y compris dans tous les bâtiments communaux.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme,

